

*Loi sur les juges*

des juges de la Cour suprême. Par conséquent, une augmentation plus considérable du traitement des juges des cours de district est maintenant justifiée. Cette formule permettra de plus l'élimination de ce qui, à mon avis, est une mauvaise politique, à savoir que les juges nommés par le fédéral touchent une rémunération supplémentaire des provinces ou d'une autre administration.

Comme vous le savez, il n'y a pas de juges de cour de comté ni de cour de district dans la province de Québec. Tous les juges nommés par le gouvernement fédéral sont nommés à la Cour suprême. Je sais qu'en Ontario et dans d'autres provinces, dans une certaine mesure, les juges des cours de district ou de comté ont touché des fonds considérables de l'extérieur, dépassant dans certains cas \$6,000. Je suis persuadé que le ministère de la Justice, vise, et très sagement je pense, à supprimer ces émoluments de l'extérieur.

Si le ministère de la Justice songe à rendre une partie de notre augmentation rétroactive, c'est surtout, à mon avis, suite à une entente verbale avec John Turner, en vertu de laquelle les salaires des juges seraient révisés tous les quatre ans et j'ajoute que l'augmentation partiellement rétroactive au printemps de 1971 est conforme à cette idée. Je ne sais si l'entente du ministre avec nous, au Conseil judiciaire, est bien connue.

C'est exact je pense, d'après ce qu'on me dit et je me souviens d'en avoir discuté avec l'ancien ministre de la Justice et je crois qu'il en conviendrait.

**Une voix:** La dernière page!

**M. Woolliams:** Ma foi, la question est d'importance et je m'y suis attardé quelque peu. J'ai consulté l'horloge et je parle depuis 30 minutes. C'est peut-être un peu long, mais il s'agit d'un sujet important.

**Une voix:** Poursuivez.

**M. Woolliams:** Néanmoins, si les traitements des juges, par rapport à ceux des avocats, sont aussi bas qu'ils le sont actuellement, il sera de plus en plus difficile, je pense, d'un simple point de vue économique, d'attirer les meilleurs avocats à la magistrature. Ce serait déplorable pour l'administration de la justice au Canada si l'on venait à croire, chez les avocats, que leurs collègues n'acceptent un poste de juge que parce qu'ils ne réussissent pas dans leur profession. Un juge m'a fait cette remarque. Mais c'est ce qui pourrait arriver si les traitements demeureraient au niveau actuel malgré la hausse du coût de la vie.

J'aimerais parler un instant de la limitation de la rémunération provinciale. Sauf erreur, cela faisait partie des documents de travail dont parlait le ministre de la Justice. Au sujet des augmentations de traitements proposées, il faut noter qu'on veut modifier par ce bill l'article 38(2) de la loi sur les juges pour que plafonne à \$3,000 par année la rémunération provinciale qu'un juge peut toucher. Je crois que c'est un pas dans la bonne voie.

J'aimerais faire valoir un dernier point avant de terminer: les veuves de juges, comme l'a dit le ministre, ont souffert au cours des années. Je me souviens d'un homme, et j'imagine que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) se souviendra de lui, Manley Edwards, député libéral qui a obtenu un ou deux mandats ici et a été nommé à la cour de district. Je crois qu'à sa mort la pension de sa femme n'atteignait pas \$200 et elle a dû trouver divers emplois dans la ville—je ne veux pas entrer dans les détails; c'est une affaire personnelle. Il y en a beaucoup qui touchent une pension de \$5,000 ou moins. Ce que je dis, c'est que les amendements visant à augmenter le montant de la pension des veuves de juges méritent d'être appuyés parce qu'un juge, comme l'a dit le ministre, est au sommet de sa capacité de gain lorsqu'il est nommé. C'est, à mon avis, un pas dans la bonne voie et j'espère que les veuves de juges toucheront aussi la pension.

Je sais qu'il y a des députés qui ont siégé à la Chambre pendant 20 ou 30 ans, et qui l'ont quittée avec une pension

[M. Woolliams.]

d'environ \$250. Chaque fois que nous avons étudié ici des mesures nous concernant, je pense à ceux qui ont servi ici. J'en connais un en particulier: il a servi pendant bien des années non seulement dans l'armée mais aussi au Parlement; certains de vous savent de qui je veux parler, un homme très distingué, qui a quitté cette enceinte avec ce genre de revenu. L'homme que j'ai défait dans Bow River a dû se faire aider des cultivateurs de cette région pour déménager son mobilier quand il a quitté cette institution. Ce n'est pas assez.

Un dernier mot. Je sais que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) va en parler, et je dirai donc simplement ceci: je veux que le ministre de la Justice y pense. Il n'y a aucune raison au monde pour que le ministre de la Justice et son gouvernement ne nomment pas le juge à Terre-Neuve. Le ministre dit qu'il ne sait pas qui trouver. Eh bien, je dirai au ministre de la Justice d'arrêter ces stupidités. S'il ne peut trouver un libéral, qu'il nomme un conservateur!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Woolliams:** Je le dis en toute sincérité.

**Une voix:** Où est la différence?

**M. Woolliams:** Un député à ma gauche demande où est la différence. A la Chambre, il n'y en a pas. Voilà une bonne question, c'est la meilleure que le député ait jamais posée depuis son arrivée ici.

**Des voix:** Bravo!

**M. Woolliams:** Oui, c'est une question très intelligente. Mais le problème à Terre-Neuve et dans certaines autres provinces—je crois que les choses se passent ainsi à l'Île-du-Prince-Édouard; j'oublie parce que je n'ai pas vérifié: je sais que c'est ainsi au Nouveau-Brunswick—c'est qu'une cour supérieure statue sur les appels, si bien que, s'il vous manque un juge, vous ne pouvez instruire aucun appel. C'est inadmissible. Si nous adoptons le bill, certains députés, en particulier de Terre-Neuve demanderont au ministre d'entrer dans la danse et de faire cette nomination sans tarder.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame l'Orateur, je voulais commencer par approuver certaines importantes déclarations du ministre de la Justice (M. Lang), mais j'y reviendrai un peu plus tard parce que j'estime que je dois, tout d'abord en cette occasion, féliciter le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) de son discours, bien que je ne sois pas d'accord avec lui. Je le félicite parce qu'à mon sens il s'est attaqué aux vrais problèmes que soulève le bill dont nous sommes saisis. Dans un certain nombre de cas importants, quand je m'applique à étudier les problèmes, j'en arrive à des conclusions contraires aux siennes. Mais, même si nous ne sommes pas d'accord, j'estime que le débat est bon quand nous parlons des mêmes choses.

● (1630)

Je reviens au ministre de la Justice. Ici, bien entendu, je fais des observations sur ce que le ministre ainsi que le député de Calgary-Nord ont dit. Je suis entièrement d'accord: l'organe judiciaire est un aspect très important de toute démocratie, et certes de la nôtre.